## **INFO BRANCHE IEG 27 novembre 2017**



Avenir des concessions hydroélectriques françaises

La CFE Énergies est plus que jamais mobilisée pour lutter contre une mise en concurrence mortifère. Elle exige une solution politique guidée par l'intérêt général et la souveraineté nationale afin de ramener la Commission européenne à la raison!

Force est de constater que l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques est une question récurrente depuis de nombreuses années, qu'aucun gouvernement n'ait jusqu'ici apporté une solution viable qui permette de satisfaire aux exigences d'intérêt général et de service public qui sont consubstantielles aux usages de l'eau et à l'obligation de fourniture d'électricité des Français.

La CFE Énergies n'a elle pas ménagé ses efforts pour défendre les spécificités d'un modèle hydroélectrique français guidé par l'intérêt général et bâti autour des principes de service public. La CFE Énergies défend en outre l'urgence de relancer les investissements dans les outils industriels hydroélectriques. Cette relance des investissements indispensable tant sur l'outil de production faveur qu'en de nouveaux équipements, alors que leur gel serait lourdement préjudiciable aux territoires, aux entreprises locales et à leurs salariés de celles-ci.

La CFE Énergies conteste toujours les fondements de la mise en demeure de la France par la Commission européenne en octobre 2015 et n'a pas hésité, pour défendre le modèle hydroélectrique francais. à aller contact de au Commission européenne, et en particulier

Margrethe Vestager. Les divergences sont profondes avec la Commission, particulier sur l'impact présumé positif de l'ouverture des marchés de l'électricité pour les clients, les salariés ou encore la compétitivité et le leadership technologique des entreprises européennes après vingt ans de libéralisation.

Si Madame Vestagher a récemment confirmé lors de sa visite à Paris sa volonté de rechercher une solution négociée et un accord politique avec le Gouvernement français, avec l'objectif de ne pas fragiliser capacités d'investissements des opérateurs hydroélectriques historiques français que sont la SHEM1, la CNR2 et EDF, ni les affaiblir davantage, il est évident que deux ans après cette mise en demeure, le paysage concurrentiel, objet de la mise en demeure, a considérablement évolué.

La situation concurrentielle du marché français de l'électricité rend en effet absurde l'objectif même de l'ouverture à la concurrence des concessions, puisque chaque jour apporte la preuve que le marché français bel et est bien concurrentiel, EDF perdant aujourd'hui près de 100 000 clients par mois. Pas besoin d'ouvrir le marché de la production hydroélectrique pour ouvrir le marché de l'électricité, puisque celui-ci est d'ores et déjà ouvert dans les faits.





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Société Hydro-Électrique du Midi

Qu'importe, la Commission européenne s'obstine dans le dogme concurrentiel dernières propositions puisque ses contenues dans le Clean Energy Package débattu en ce moment visent à intensifier la sans aucune vision concurrence. de sécurité industrielle ou même énergétique. Elle reprend l'offensive sur l'hydraulique et semble même écarter les propositions faites par l'État français au printemps 2017 consistant à demander la prolongation des concessions de la CNR et de la Truyère d'EDF.

CFE Energies est plus que jamais La persuadée que dans un monde régulé, un opérateur public est plus efficace, économiquement et techniquement, pour la collectivité, à condition bien sûr que ses actionnaires publics soient guidés par le service de l'intérêt général et respectueux des exigences de souveraineté que portent les secteurs de l'eau et de l'énergie. Parce qu'elle porte des enjeux de service public de gestion des multiples usages de l'eau, de sûreté hydraulique ou de sûreté du système électrique, y compris pour le nucléaire, l'hydroélectricité est au carrefour de ces deux mondes. À l'heure où le négociations climatiques battent leur plein à Bonn et où la France revendique un leadership climatique après le retrait américain de l'Accord de Paris, la CFE Energies déplore l'impact que changement climatique soit absent des débats sur l'avenir des concessions hydroélectriques.

À en croire le rapport d'information de la délégation sénatoriale à la prospective intitulé : « Eau : urgence déclarée », il est impératif de prendre en compte le bien commun qu'est l'eau, car le changement climatique n'est pas une crise, il est irréversible et ses impacts prévisibles : baisse de la ressource, augmentation des

températures, épisodes de sécheresse accrue et donc multiplication des conflits d'usages. Toutes les études montrent ainsi aue les bassins du Rhône. Méditerranée, de l'Adour et de la Garonne. qui concentrent la majorité de la production hydroélectrique française, seront les plus touchés avec des baisses de débits d'étiage s'échelonnant entre 10 et 65 %, v compris pour le Rhône. Dès lors, les ouvrages hydroélectriques qui collectent la ressource en eau constitueront demain des outils de régulation des besoins en eau pour les différents usages qu'il faudra prioriser et arbitrer. Ils deviendront donc très rapidement des outils de gestion d'un service public d'intérêt général étendu.

La CFE Énergies considère donc que l'avenir de l'hydroélectricité ne saurait se répondre réduire à aux injonctions concurrentielles de Bruxelles ou à permettre l'accès à l'électricité d'origine hydraulique pour les opérateurs alternatifs. Il s'agit là de la **gestion d'un bien commun** qui relève, selon nous, au plan communautaire de la d'un Service d'Intérêt définition Économique Général (SIEG), comme l'avaient évoqué les députés Straumann et Battistel dans leur rapport de 2014.

Compte tenu de l'urgence climatique que déclarations les études et rendues publiques lors de la COP 23 à Bonn mettent en évidence et qui nous rappelle que « la terre est notre seul foyer», la CFE Énergies demande au Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent tant qu'il est encore temps, afin de préserver l'avenir de la ressource en eau de notre pavs, et d'ainsi remettre les grands ouvrages hydrauliques au service des seuls intérêts de la Nation.



## INFO BRANCHE IEG 27 novembre 2017



Pour cette raison et aussi parce que l'hydroélectricité est la première des énergies renouvelables décarbonées, qui plus est la plus compétitive, le principal outil de stockage mais aussi un secteur où la France dispose encore d'une filière industrielle intégrée d'excellence, la CFE Énergies est plus que jamais convaincue qu' il est dans l'intérêt de la France de défendre son patrimoine hydroélectricité ainsi que l'organisation industrielle qui a permis et permet toujours à la collectivité nationale de bénéficier des fruits d'un patrimoine optimisé au seul service des multiples missions d'intérêt général qu'il porte.

Alors que d'autres pays européens défendent pied à pied leur souveraineté énergétique ou ont su préserver leur patrimoine hydroélectrique, la CFE Énergies est convaincue que c'est désormais une approche politique qui doit prévaloir, en s'inspirant du dernier discours de la Sorbonne où le Président de la République appelait à « retrouver le sel de la souveraineté ». Nous savons en outre que la Commission européenne accorde une attention particulière à cette approche puisque plusieurs États-Membres tels que la Slovénie ont donné ou sont en passe de donner à la ressource en eau un statut constitutionnel.

La CFE Énergies, comme les salariés qu'elle défend, sont fermement attachés au patrimoine hydroélectrique national et aux nombreuses missions d'intérêt général qu'il porte. Elle appelle donc le Gouvernement à défendre ce patrimoine et ses spécificités auprès de nos partenaires européens.